

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 AOÛT 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT ____

Page: 1

INITIALES DU SECRÉTAIRE ____

Procès-verbal de la **1^e séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **lundi 27 août 2018** à compter de **18 h**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Madame Micheline Marcotte Boucher, Marie-France Gagnon, et messieurs Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, Paul Morin, et Romain Vanhooren, commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, madame Julie Legault, directrice générale adjointe temporaire, et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Mesdames Lyne Normand, directrice, Service des ressources informatique, clientèle et transport et Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières.

ABSENCES :

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

E001-1808 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E002-1808 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 28 juin 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI 28 JUIN 2018

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

**E003-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4420873**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Cépages et du Vallon pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4420873 des Cépages vers du Vallon le matin et de du Vallon vers des Cépages le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4420873;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Cépages, de la direction de l'école du Vallon et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Cépages et du Vallon le matin et de du Vallon et des Cépages le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4420873 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

**E004-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4462115**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Trois-Saisons et la nouvelle école du Cheval-Blanc pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4462115 de la nouvelle école du Cheval-Blanc vers Trois-Saisons le matin et de des Trois-Saisons vers la nouvelle école du Cheval-Blanc le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4462115;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Trois-Saisons, de la direction de la nouvelle école du Cheval-Blanc et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de la nouvelle école du Cheval-Blanc et des Trois-Saisons le matin et entre Trois-Saisons et la nouvelle école du Cheval-Blanc le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4462115 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

E005-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4493961

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Trois-Saisons et des Cépages pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4493961 des Trois-Saisons vers des Cépages le matin et des Cépages vers des Trois-Saisons le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4493961;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Trois-Saisons, de la direction des Cépages et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Trois-Saisons et des Cépages le matin et entre des Cépages et des Trois-Saisons le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4493961 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

E006-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4497954

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Cépages et de l'Odysse pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4497954 de l'école l'Odysse vers des Cépages le matin et des Cépages vers l'école de l'Odysse le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4497954;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Cépages, de la direction de l'école de l'Odyssé et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Cépages et l'école de l'Odyssé le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4497954 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

E007-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4502787

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles l'Oiseau Bleu et des Belles-Rives pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4502787 de des Belles-Rives vers l'Oiseau Bleu le matin et de l'Oiseau Bleu vers des Belles-Rives le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4502787;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Belles Rives, de la direction de l'école l'Oiseau Bleu et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Belles-Rives et l'Oiseau Bleu le matin et entre l'Oiseau Bleu et des Belles-Rives le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4502787 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

**E008-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4570669**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de Touraine et Massé pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4570669 de Touraine vers Massé le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4570669;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de Touraine, de la direction de l'école Massé et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de Touraine et Massé le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4570669 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

**E009-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4492864**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Belles Rives et le Petit Prince pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4492864 des Belles-Rives vers le Petit Prince le matin et de le Petit Prince vers Belles-Rives le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4492864;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Belles-Rives, de la direction de l'école le Petit Prince et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Belles-Rives et le Petit Prince le matin et entre le Petit Prince et Belles-Rives le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4492864 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

E010-1808 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4527750

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles la Sablonnière et de l'Envolée pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4527750 de des Belles-Rives vers l'Oiseau Bleu le matin et de l'Oiseau Bleu vers des Belles-Rives le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4527750;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2018-2019 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école la Sablonnière, de la direction de l'école de l'Envolée et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre la Sablonnière et de l'Envolée le matin et entre de l'Envolée et La Sablonnière le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4527750 pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

E011-1808 EXAMEN DES COMPTES DU 22 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que le calendrier d'examen des comptes pour l'année 2018-2019 sera adopté à la séance du comité exécutif du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le président du comité exécutif est absent de la région du 26 septembre au 21 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de nommer le vice-président du comité exécutif pour procéder par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui de chèques ou de paiements directs par la Commission scolaire des Draveurs le 22 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

E012-1808 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA PÉRIODE DU 28 MAI AU 8 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude Beaulieu a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants 273638, 273653, 273676, 273720, 273876, 273910, 273937, 274075, 274149, 274358, 274371, 274402, 274446, 274447, 274580, 274640, 274728, 274729, 274811, 274838, 274860, 275072, 275089, 275109, 275265, 275274, 275390, 275433, 275440, 275494, 275505, 275654, 275772, 275833, 275883, 275973, 276018, 276019, 276047, 276076, 276106, 276119, 276212, 276362, 276422, 276475, 276549, 276650, 276676, 276850, 277008, 277322 durant la période du 28 mai au 8 juillet 2018 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 28 mai au 8 juillet 2018 inclusivement, pour un montant total de 21 040 054,74 \$.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 22 octobre 2018 à 18 h au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

E013-1808 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 18h11.

Adoptée à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président